

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 octobre 2024

PLFSS POUR 2025 - (N° 325)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 2266

présenté par
M. Neuder

ARTICLE 22

À l'alinéa 107, substituer aux mots :

« sont remplacés par les mots : « aux articles L. 732-35 et L. 732-35-1 »,

les mots :

« du code rural et de la pêche maritime. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de correction d'une erreur matérielle.